

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 2^{ème} jour du mois de juin 2025, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e):

Madame la conseillère:	Sylvie DeBlois
Messieurs les conseillers:	Jean-Baptiste Alagnoux Yves Lévesque Bruno Simard Richard Therrien Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-Demande de dérogation mineure.
7. Résolution-Embauche proposé à l'entretien.
8. Résolution-Contrat réfection toiture.
9. Résolution—Contrat rideaux gymnase.
10. Résolution-Demande d'entretien de la chaussée au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
11. Planification des besoins d'espace 2026-2036 - Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.
12. Divers.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.



25-054
Résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025.

25-052

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

25-053

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de mai totalisant 90 631.00 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 4 739.39 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, concernant la demande de dérogation fait à l'égard de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 603 567 du cadastre du Québec sis au 2460, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU QUE le comité reconnaît que le projet présente des qualités sur le plan architectural ainsi qu'un soin manifeste dans le choix des matériaux, sans toutefois que ces éléments ne puissent compenser l'ampleur des écarts observés au regard des normes applicables ni atténuer de manière suffisante les impacts projetés sur l'environnement bâti ;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'obtention d'un permis pour l'implantation d'une terrasse couverte, qui ne respecterait pas les articles 7.2.4.2.2 et 15.18.1.10 en raison de la superficie de la terrasse proposée ;

ATTENDU QUE la superficie de la terrasse projetée (96,7 m²) dépasse de manière significative les seuils autorisés par la réglementation municipale ;

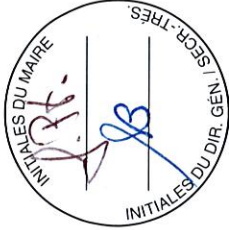
ATTENDU QUE l'impact visuel de la terrasse couverte, en raison de sa superficie et de sa hauteur (près de 15 pieds), pourrait être important et affecter l'harmonie du paysage environnant ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme rejette la demande d'autorisation pour l'implantation de la terrasse couverte telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), de suivre les

25-054



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme et de refuser la demande de dérogation.

7. RESOLUTION-EMBAUCHE PREPOSE A L'ENTRETIEN.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans souhaite assurer l'entretien et la propreté de ses emplacements municipaux afin de garantir un environnement sécuritaire et agréable pour les citoyens et employés ;

ATTENDU QUE le poste de préposé à l'entretien des propriétés de la municipalité est nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux ;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Lachance possède les qualifications et compétences requises pour assumer ces responsabilités.

EN CONSÉQUENCE

25-055

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu que** le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans procède à l'embauche de Monsieur Alain Lachance au poste de préposé à l'entretien.

8. RESOLUTION-CONTRAT REFECTION DE TOITURE.

ATTENDU QUE des soumissions ont été obtenues pour la réfection des toitures du bâtiment de la station d'épuration, ainsi que la toiture du bâtiment de la citerne situé dans la cour de l'école ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées conformément aux critères établis;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire répond aux exigences et aux normes requises.

EN CONSÉQUENCE

25-056

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que le contrat pour la réfection de la toiture soit accordé à Toiture Nordet, étant le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 15 234.19 \$ incluant les taxes. Le montant sera affecté au surplus.

9. RESOLUTION-CONTRAT RIDEAUX GYMNASÉ.

ATTENDU QUE des rideaux sont requis pour les événements spéciaux organisés au gymnase ;

ATTENDU QUE les rideaux à installer doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur et être fabriqués en tissu ignifuge ;

ATTENDU QUE l'offre de Poliquin Décor, répond aux exigences de qualité et de conformité.

EN CONSÉQUENCE

25-057

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Jean-Baptiste Alagnoux, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que le contrat soit accordé à Poliquin Décor au montant de 1785.00 \$ incluant les taxes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

10. RÉSOLUTION-DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSEE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a reçu plusieurs plaintes concernant l'état de la chaussée de la Route 368, sur l'ensemble du territoire de l'île d'Orléans ;

ATTENDU QUE la dégradation de la chaussée représente un risque pour la sécurité des usagers de la route ;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer les travaux nécessaires afin d'assurer un entretien adéquat de la chaussée et garantir la sécurité des usagers.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la Direction générale à transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'obtenir les interventions requises pour la réparation de la chaussée. Une copie conforme au député.

25-058

11. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES 2026-2036 : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, a pris connaissance de la planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver la planification telle que déposée.

25-059

12. DIVERS.

13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITÉS.

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

25-060

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h27.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal